

**Compte rendu provisoire la réunion du Conseil d'Administration  
de la Fondation du Lycée franco-japonais  
Séance du 02 juin 2011**

- (1) Nomination du président de séance
- (2) Adoption de l'ordre du jour
- (3) Adoption du compte-rendu de la réunion précédente
- (4) La situation du LFJT au lendemain du séisme du 11 mars et le projet immobilier de Takinogawa
- (5) Décision modificative au budget 2011
- (6) Adoption du compte financier 2010
- (7) Questions diverses

1. Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur William NGUYEN, représentant de l'AEFE en Asie. Il souhaite profiter de cette ouverture de séance pour remercier chaleureusement Monsieur William NGUYEN pour la qualité de son travail tout au long des 5 dernières années.

A son tour, Monsieur William NGUYEN, représentant de l'AEFE en Asie, après avoir demandé à l'assemblée d'excuser l'absence de Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'A.E.F.E., retenue par d'autres obligations, souligne le fort investissement des personnels et notamment celui de l'équipe de direction pour assurer un bon fonctionnement de l'établissement après les événements du 13 mars.

2. **Ordre du jour** : le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessus. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**3. Compte rendu de la réunion précédente :**

Le représentant de l'APE-fapée fait part des observations suivantes :

1. page 4. La sortie A3 n'est pas la plus proche du lycée, au contraire c'est la plus éloignée. La mention « plus proche du lycée » sera donc supprimée.
2. Le compte-rendu du précédent CA ne relate aucun débat spontané survenu en séance, et c'est un reproche que l'on pourrait faire généralement à d'autres compte rendus officiels du LFJT. Dans ce CA nous avons entamé une réflexion sur le nom du lycée, que nous proposons de consigner au compte-rendu.

Le Président de séance indique que les questions évoquées « spontanément » et qui donc ne sont inscrites ni à l'ordre du jour, ni dans les questions diverses ne sont pas destinées à figurer sur le compte rendu.

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

#### **4. La situation du LFJT au lendemain du séisme du 11 mars et le projet immobilier de Takinogawa :**

Le Directeur général rappelle qu'à la suite des trois semaines de fermeture qui ont suivi le séisme du 11 mars, la rentrée s'est effectuée le 4 avril avec un effectif de 350 élèves. La progression régulière enregistrée depuis -notamment après la Golden week- nous a permis d'accueillir 680 élèves ce qui est encourageant. La structure a néanmoins dû être adaptée avec des regroupements de niveaux.

Pour la rentrée 2011, nous tablons sur un effectif minimum de 750 élèves alors que le budget adopté en février dernier était construit sur une prévision de 1050 élèves.

Ainsi, le déficit pour l'exercice 2011 est évalué à 1,7 m €

Pour faire face à cette situation, un certain nombre de mesures ont été prises :

- adaptation de la structure (fermeture de 3 classes en primaire et d'une classe en collège)
- réduction de la masse salariale (fermeture de trois postes de RE1 vacants et du poste de Conseiller pédagogique expatrié et non remplacement de personnels RL en fin de mission). En outre le poste de directeur expatrié est gelé pour un an.
- réduction de différents crédits (crédits d'enseignement en particulier).

Le Secrétaire général en présentera le détail tout à l'heure dans le cadre de la DM.

Concernant le projet Takinogawa, après la période difficile qui a suivi le séisme au cours de laquelle l'avancement du chantier a été considérablement ralenti du fait de diverses pénuries, les travaux ont pu suivre leur cours normalement. Le projet Takinogawa 2012 est bien maintenu et sera mené à bien comme réaffirmé par le Président de la République à l'occasion de sa venue à Tokyo. Pour autant, il est apparu nécessaire, en accord avec l'Ambassade et en concertation avec notre chef de projet, d'adapter le projet à la nouvelle situation afin d'en limiter le coût sans pour autant hypothéquer l'avenir.

Ainsi, les mesures suivantes ont été retenues :

- Non rénovation des 10 salles de classe du dernier étage du bâtiment sud (classes secondaires).
- Suppression du logement du gardien.
- Non renouvellement d'une partie du mobilier.
- Abandon du projet de piscine couverte et réaffectation des contributions des entreprises dont la collecte est pilotée par la CCIFJ.

Dans le même temps, l'AEFE renforcera son soutien au LFJT et au projet Takinogawa indépendamment des subventions déjà accordées en nous dispensant de la remontée de la contribution à la rémunération des personnels résidents pour 2011 (environ 800 000 €).

Monsieur CONSIGNY, élu AFE, demande s'il y aura des licenciements économiques.

Le Directeur général répond que, pour le moment, tout a été mis en œuvre pour les éviter.

Le COCAC, informe l'assemblée que Monsieur l'Ambassadeur a demandé à ses services d'entreprendre des négociations avec le Gouvernement de Tokyo pour obtenir :

- le report du paiement de loyer pour l'année 2011 de Takenogawa sur les 5 années suivantes ;
- le report des 5 premières années de la budgétisation des amortissements liés à la rénovation du site de Takenogawa.

Des réponses officielles devraient prochainement intervenir.

Le chef du Service Immobilier de l'ambassade, précise que les retards constatés dans le déroulement des travaux du fait des difficultés d'approvisionnement en matériaux, sont presque rattrapés.

Le Président de l'AF-FCPE, demande à quel moment s'effectuera le déménagement des classes du site de Fujimi.

Le chef du Service Immobilier de l'ambassade, répond que les délais pourraient être respectés avec un emménagement au mois d'avril 2012. En effet, il convient de respecter le contrat signé avec l'acheteur des locaux et du terrain de Fujimi, notamment pour ce qui concerne la date de libération du site.

Le Président de l'APE-FAPE, souligne qu'une majorité de familles souhaitait une date commune, soit la rentrée 2012, pour l'emménagement de tous les élèves.

## **5. Décision modificative au budget 2011 :**

Les conséquences du séisme intervenu au mois de mars imposent de revoir intégralement le budget arrêté lors de la dernière séance du Conseil d'administration le 16 février 2011.

Le Secrétaire général présente le document regroupant, tant en recettes qu'en dépenses, les crédits ouverts dans le budget initial et les modifications proposées pour faire face à la baisse d'effectif. Les paramètres retenus pour ce travail sont : un effectif de 550 élèves pour la période du 01er avril au 30 juin, puis de 750 inscrits à la rentrée du mois de septembre 2011.

Il convient de souligner :

- En recettes :
  - o Une baisse de plus de 33 % des recettes annuelles du chapitre 701 est envisagée ;
  - o L'incidence sur la subvention accordée par le gouvernement de Tokyo sera de – 28 %.
- En dépenses :
  - o Le compte 6011 (achat de denrées) fait apparaître une très forte hausse qui permet de maintenir le fonctionnement du service spécial de restauration. Après 2 mois de fonctionnement, il n'est pas utopique d'envisager de pouvoir rééquilibrer ce service spécial en fin d'exercice budgétaire ;

- o Les crédits ouverts au compte 60681 (manuels scolaires) sont amputés de 47 % dans la mesure où aucun achat lié au réassort des séries de manuels ne sera effectué ;
  - o Les crédits ouverts au compte 6132 (location immobilière) ont pu être diminués de moitié suite à l'accord du TGM de reporter le paiement du loyer de l'année 2011 de la partie non acquise sur le site de Takinogawa, sur les 5 exercices comptables suivants ;
  - o Les dépenses liées à la masse salariale sont en baisse de 18,65 %. L'essentiel de ces économies est une aide de l'AEFE qui annule la remontée de la participation aux rémunérations des personnels résidents.
- Les services spéciaux : en dehors du service de restauration scolaire déjà évoqué, les crédits du service des examens et ceux des activités péri-éducatives, ont ajustés aux effectifs.
  - Les crédits ouverts en seconde section, celle des investissements, n'évoluent pas de façon significative.

Après toutes ces modifications, le budget est en déséquilibre de plus de 195 580 000 de yens. Sans remettre en cause le principe de la non-augmentation des droits de scolarité au 1<sup>er</sup> septembre 2011, les solutions suivantes sont mises en place pour combler ce déficit théorique :

- Appel aux dons sur le territoire français auprès des Collectivités territoriales et également auprès des sièges sociaux d'importantes Sociétés françaises ;
- Elargir le spectre de recrutement des élèves et le type d'offres d'enseignement proposé par l'établissement ;
- Réduire les coûts de restauration du site de Takinogawa ;
- Equilibrer le déficit résiduel par un prélèvement sur les provisions de l'établissement.

Des modifications sont également demandées en annexes, il s'agit davantage d'opérations techniques liées au projet de Takinogawa ou de ressources nouvelles, dites affectées.

Monsieur DELMAS, Président de la CCIFJ, insiste sur le fait que les dons réalisés par des Sociétés ne doivent pas être utilisés pour équilibrer le budget de fonctionnement mais sont destinés à la réalisation de travaux spécifiques sur le nouveau site du LFJT.

Monsieur CONSIGNY, élu AFE, appelle à la prudence sur les projections d'effectifs à la prochaine rentrée scolaire. Les éléments d'information en sa possession semblent indiquer qu'avec regret, un certain nombre d'élèves partis terminer la présente année scolaire dans des établissements du réseau AEFE de la zone Asie, ne rentreront pas.

Monsieur DELMAS, Président de la CCIFJ, indique qu'il existe des difficultés pour faire venir des familles au Japon actuellement. Toutefois, même si la communication n'est pas aisée, il faut y croire et un bon plan de communication peut redonner de la confiance. Un plan similaire pourrait être mis au point pour élargir la population de nos élèves.

Le Conseiller Culturel répond qu'une étude vient d'être lancée afin de mieux cerner le public potentiel du LFJT. Les résultats seront adressés à Monsieur l'Ambassadeur au début du mois de juillet prochain.

**Après divers autres échanges, toutes les opérations de modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité des votants.**

## **6. Adoption du compte financier 2010 :**

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 a vu se concrétiser la réalisation du projet immobilier du site de Takinogawa. L'emprunt, garanti par l'ANEFE, a été contracté, la vente du site de Fujimi et l'achat d'environ 60 % du nouveau site ont été finalisés. Après délibération de la commission des appels d'offre et décision en réunion du conseil d'administration, le choix du maître d'œuvre a été réalisé, les travaux de rénovation ont débuté au début du mois de décembre 2010. En fin d'exercice a eu lieu le séisme aux conséquences que tout le monde connaît. Si, dans le cadre de ce rapport, il convient de préciser les incidences réduites de ce très important accident sur les résultats du présent exercice comptable, il en va bien entendu tout autrement pour l'avenir immédiat de l'établissement.

Il est nécessaire de rappeler que le budget initial avait été établi sur une base de 1 050 élèves, pour un effectif de rentrée en septembre 2010 de 1 037 inscrits, puis 1 012 au début du mois de mars 2011.

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée utilise le logiciel de comptabilité GFC (gestion financière et comptable) dans sa version spécifique pour les établissements scolaires français à l'étranger. Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales les documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Un expert fiscal et comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales. Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

### **• L'impact de la crise économique**

Au-delà des effectifs inférieurs à ceux attendus, la crise a également influé sur la collecte du plan de contribution. Comme cela était déjà évoqué l'an passé, son montant baisse, il se situe autour des 127 millions contre près de 200 millions il y a 3 ans.

### **• Réalisation et financement du projet immobilier**

Comme indiqué en introduction, les travaux de rénovation ont démarrés au début du mois de décembre dernier.

Pour assurer le financement de ce projet, l'établissement a poursuivi le provisionnement des fonds. Cette année, ces fonds provisionnés proviennent pour :

- 127 millions de yens du plan de contribution ;
- 114 millions de yens de la hausse des droits de scolarité ;
- 83 millions de yens de l'annulation de la facture relative à la participation à la rémunération des résidents à coût établissement ;
- 7 millions de yens des excédents des restaurants scolaires.

Avec les provisions antérieures et en tenant compte des opérations réalisées sur cet exercice (provisions et reprises sur provisions), le montant des fonds immédiatement mobilisables par l'établissement en vue de la réalisation du projet immobilier s'élève au 31 mars 2011 à 902,5 millions de yens (environ 8 millions d'euros). Il conviendra d'y ajouter :

- les donations du plan de contribution qui ne seront encaissées qu'aux mois d'avril et juin de cette année, son montant est fixé à environ 124,3 millions de yens ;
- la subvention de l'AEFE de 3,5 millions d'euros, soit au taux de change actuel 397 millions de yen. Ces deux derniers montants n'apparaissent pas à l'arrêt des comptes au 31 mars 2011.

Si l'on y ajoute les 67,5 millions budgétés au compte 68153 sur l'exercice 2011, le lycée aura provisionné la somme prévue initialement pour ce projet immobilier.

Autre précision, un total de 145 millions a fait l'objet de reprises sur provisions au titre de différents travaux d'étude du projet. La totalité de ces reprises a été opérée sur les provisions effectuées grâce à la non participation à la rémunération des résidents à coût établissement accordée par l'AEFE.

L'Agence aura participé à plus de 42 % du provisionnement réalisé.

#### • **Travaux financés par l'établissement**

Afin de poursuivre la politique menée au cours des exercices passés consistant à réduire les travaux au strict nécessaire (travaux de sécurité) en raison de l'avancée du projet immobilier, le montant des dépenses réalisées sur l'exercice est très limité.

*Ecole de Fujimi :*

##### **Service général**

Installation clim bureau du Proviseur 80.000-Y

Réparation Clim Intendance 30.000-Y

Remplacement de batteries de 10 panneaux de signalisation des chemins d'évacuation 300.000-Y

Achat post séisme de matériel de sécurité (Meubles à chaussures, penderies, chaussons, Denrées de survie et Eau minérale pour un confinement de 72h) pour 500.000-Y

##### **L2**

Réparation Four 30.000-Y

*Ecole de Ryuhoku*

##### **Service général**

Réparation des climatiseurs de la salle d'étude 190.000-Y

Réparation du chauffage au gaz de la salle S314 10.000-Y

Achat post séisme de matériel de sécurité (Meubles à chaussures, penderies, chaussons, Denrées de survie et Eau minérale pour un confinement de 72h) pour 500.000-Y

##### **L2**

Réparation Réchaud cuisine et réfrigérateur 50.000-Y

Aucuns travaux dits de « confort » n'ont été réalisés au cours de cet exercice.

#### • **Investissements financés par l'établissement**

En dehors des investissements évoqués dans les paragraphes précédents (études techniques et financières liées au projet immobilier, travaux) et sans évoquer l'acquisition des ouvrages des fonds documentaires inscrits en investissement conformément à la réglementation locale, l'année comptable a été limitée sur le plan des investissements pour tenir compte du contexte économique et de la baisse des effectifs.

Une seule dépense pour l'école primaire de Fujimi :

- o Achat d'un tableau blanc interactif pour 406 400 yens.

Pour le secondaire à Ryuhoku :

- o Achat d'un serveur pour 126 600 yens.
- o Achat d'un scanner pour 460 000 yens. Cette acquisition a été nécessaire dans le cadre de la réorganisation régionale des sessions d'examens. Cette somme sera prélevée sur les réserves du service spécial des examens (le J2).

#### • **Dépenses financées par l'A.E.F.E.**

L'aide de l'Agence est essentiellement de type social (bourses nationales). La hausse des tarifs associée à l'extension du mécanisme de prise en charge des frais de scolarité des élèves français lycéens explique la croissance des dépenses en la matière.

Enfin, il est important de rappeler que l'établissement a pu provisionner 83 millions de yens du fait de l'annulation de la facture AEFE relative à la participation à la rémunération des résidents.

#### • **Dépenses financées par le Gouvernement de Tokyo**

Depuis l'an passé, le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1<sup>er</sup> mai et ne possédant pas la nationalité japonaise, soit environ 570 élèves au 1<sup>er</sup> mai 2010. Le lycée recevra près de 8,3 millions de yens de subvention du Gouvernement de Tokyo (4,8 millions pour Fujimi et 3,5 pour Ryuhoku), sensiblement comme l'année passée. Conformément aux directives du Gouvernement de Tokyo qui prévoient que cette subvention ne peut financer que des dépenses pédagogiques réalisées au Japon, les fonds ainsi reçus ont été affectés au règlement d'une partie des rémunérations des personnels enseignants. Cette somme équivaut à la rémunération d'un poste d'enseignant à temps complet pour un an.

#### • **Gestion du personnel**

Le poids de la masse salariale est en hausse d'environ 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons en sont :

- incidence des promotions des personnels ;
- remplacement de 4 congés de maternité ;
- hausse de la prime dédiée aux personnels résidents et variation du taux de change. Ainsi, pour un nombre de résidents similaire, les dépenses du compte 65833 passent de 140 500 000 à 166 350 000 de yens (+ 18,3 %).

L'établissement doit consacrer 1% de la masse salariale à la formation continue des personnels. Ces formations se déroulent toute l'année dans le cadre du plan régional de formation continue et des stages proposés localement par le lycée. Elles sont destinées à toutes les catégories de personnels, même si la grande majorité s'adresse aux personnels enseignants. Le montant des dépenses de formation continue s'établit à plus de 1 % des dépenses de personnels réellement constatées (y compris rémunérations des résidents et salaires des services spéciaux).

#### • **Loyer, impôts**

L'établissement n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe. Il loue le site de Fujimi à l'Etat français pour un loyer annuel de 150 euros. Le site de Ryuhoku est loué à la mairie de Taito-Ku. Le montant des loyers et des charges locatives afférentes représente 4 % des dépenses annuelles, soit une hausse de 0,2 % qui est liée d'une part à une modification du ratio de répartition du site

entre le gymnase et les locaux du collège-lycée, et d'autre part à la réparation d'un compteur défectueux.

Rappelons que le statut de Gakkô-Hodjin du lycée fait bénéficier l'établissement d'une exonération fiscale intégrale sur les impôts fonciers.

- **Provisions, reprises sur provisions**

En plus des provisions et reprises sur provisions sus-évoquées réalisées dans le cadre du financement du projet immobilier, le lycée a également provisionné les sommes prévues pour les personnels régis par le dispositif dit « des anciens contrats ». Ces personnels bénéficient en effet de contrats de travail prévoyant le versement d'une prime, soit lors de leur départ (personnels de service et personnels administratifs), soit dans l'hypothèse d'un licenciement économique (personnels enseignants). Pour l'exercice budgétaire considéré, cette provision se chiffre à plus de 2.6 millions de yens. Le total des provisions constituées dans ce cadre s'élève au 31 mars à plus de 85 millions de yens. Ces provisions couvrent 100% des primes potentielles à verser.

### **Gestion comptable, trésorerie**

Le bilan financier de l'exercice fait apparaître un résultat agrégé excédentaire de 67 millions de yens (excédent de 111,2 millions sur l'exercice précédent).

Le fonds de roulement agrégé enregistre une variation positive très importante avec l'intégration au bilan du montant de l'emprunt de 2 420 000 000 yens. Il s'élève à la date du 31 mars 2011 à la somme de 3 021 170 031 yens à laquelle il conviendra d'ajouter la caution déposée auprès de l'ANEFE et qui sera remboursée à l'établissement parallèlement aux remboursements de l'emprunt. Cette forte hausse du fonds de roulement est aussi due aux provisions effectuées, d'abord dans le cadre du projet immobilier (dont le plan de contribution), pour 331 millions, et le provisionnement pour primes de départ (personnels administratifs et de service) ou pour d'éventuelles primes de licenciement économique (personnels enseignants), soit au total plus de 2,5 millions.

Suite à la catastrophe sismique de mars 2011, la situation financière de l'établissement va être délicate. Après avoir ré ouvert avec seulement 356 présents, l'établissement compte au 09 mai un effectif global de 637 élèves. Un certain nombre de mesures (en particulier la modulation de la carte scolaire en fonction des prévisions d'effectifs) devront être prises afin de faire face à cette conjoncture difficile.

Au terme des discussions, **le Président propose de voter. Le compte financier 2010 est adopté à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

➤ Questions présentées par les personnels :

- 1- À partir de combien d'élèves, en secondaire, en élémentaire et en maternelle, une classe est-elle "rentable"?

Au terme de l'exercice 2010 où l'on constate un excédent d'environ 4,60 % des recettes encaissées, la moyenne d'élèves par classe était de 26,26. Même si le terme de rentabilité nécessiterait d'être bien défini, un effectif moyen situé entre 24 ou 25 élèves par division devrait permettre de respecter l'équilibre budgétaire global. Toutefois, en fonction de contraintes spécifiques sur certains niveaux, l'ouverture d'une division supplémentaire peut-être envisagée à partir d'une hausse de l'effectif global d'environ 20 élèves. D'une façon générale, un effectif de 25 élèves par classe –notamment en primaire et collège- est tout à la fois satisfaisant sur le plan pédagogique et sur le plan économique.

- 2- La réduction des postes d'expatriés et résidents affecte essentiellement l'école primaire. Le compte-rendu du CTP de l'Agence parle de leurs "suppressions" et non plus de "gel" comme annoncé. Qu'en est-il ?

Les postes concernés (3 RE1 et 1 Expatrié) sont bien « fermés » puisqu'ils sont vacants. Si davantage de postes primaires sont concernés c'est que davantage de postes 1<sup>er</sup> degré étaient vacants cette année. Le poste de directeur est « gelé » pour un an, l'intérim étant assuré avec efficacité par Monsieur Deparis qui a accepté de le poursuivre jusqu'à la rentrée 2012. Ce poste sera publié en septembre 2011 au titre de la rentrée 2012.

- 3- L'Ambassade de France via l'IRSN ne semble plus mettre à jour un compte-rendu aussi régulier sur la situation à Fukushima. Quelle en est la raison ?

Les points de l'IRSN sont faits en fonction de l'évolution de la situation, or, la situation sur la centrale en elle-même, au niveau des rejets radioactifs en particulier, n'évolue quasiment plus. Il n'y a plus vraiment de rejets significatifs dans l'atmosphère.

Il n'y a donc pas lieu de faire des points avec une fréquence très élevée. Pour autant le dernier point date du 25 mai, ce n'est pas très ancien.

Le point à la destination des français du Japon date du 29 avril et reste valable jusqu'à nouvel ordre.

- 4- L'AEFE avait envisagé l'envoi d'un psychologue scolaire à la suite du séisme et des risques liés à Fukushima, qu'en est-il ?

L'AEFE confirme qu'elle avait proposé de relayer auprès de la MGEN toute demande émanant des personnels si elle était officiellement formulée.

Au niveau de l'établissement la réactivation d'un point écoute pris en charge par notre infirmière scolaire est envisagée dans le cadre d'une majoration de son service.

### ➤ **Questions présentées par les parents d'élèves :**

#### ▪ **Questions de l'AF-FCPE :**

Comment la baisse des effectifs sera-t-elle répercutée sur le fonctionnement du lycée? (classes en moins, enseignants en moins etc?)

Comme indiqué précédemment, la structure de l'établissement sera naturellement adaptée en fonction des prévisions d'effectifs. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement.

Peut-on avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de répercussions sur la qualité de l'enseignement (groupes de niveaux en langues en moins, heures de langues en moins, moins de classes mais effectifs plus nombreux etc)?

Notre objectif est de garantir la qualité de l'enseignement tout en préservant les équilibres financiers du lycée. L'effectif moyen par classe devrait rester le même. Les groupes de langues sont maintenus.

M Le Président SARKOZY lors de son allocution à l'Ambassade de France au Japon a dit: *"Je n'oublie pas non plus le nouveau lycée de Tokyo qui est en cours de construction : nous veillerons à ce que le chantier se poursuive dans les meilleures conditions. Quel plus beau projet d'avenir peut-on porter ces temps-ci qu'un lycée franco-japonais, socle d'une communauté française dynamique et symbole du lien qui unit nos deux pays ?"* - Est-ce que cela va se traduire par des aides ou des subventions particulières?

Le Président de séance, confirme que les engagements de Monsieur le Président de la République seront respectés. L'Agence comme les services de l'Ambassade veilleront à apporter les aides nécessaires à l'établissement afin d'assurer sa mission d'éducation.

Y a-t-il des mesures de sécurité particulières contre la radioactivité appliquées au LFJT aujourd'hui, à part les filtres en cantine et la surveillance de la provenance des aliments?

Après la visite des spécialistes de l'I.R.S.N., les zones initialement définies précédemment par les membres de Sécurité Civile comme déconseillées d'accès ont été à nouveau déclarées accessibles. Si à la demande des services de l'Ambassade il était nécessaire d'organiser une protection en cas de pluie, les matériels sont en place et un protocole a été défini. Enfin, si s'avérait nécessaire la mise en place d'une période de confinement, des protocoles ont été arrêtés pour une telle situation. Les stocks nécessaires à ces phases d'environ 72 h sont prêts.

Y a-t-il eu un débriefing sur ce qui avait fonctionné et moins bien fonctionné au LFJT le 11 mars, et si oui, serait-il possible d'en avoir les conclusions? Si cette réunion n'a pas encore eu lieu, nous souhaiterions que tous les membres de la communauté scolaire (représentants des parents d'élèves inclus) puissent en faire partie.

En effet, un débriefing général a bien eu lieu le 4 avril lors de la réouverture du lycée avec l'ensemble des équipes pédagogiques. Nous alors avons notamment abordé la question des procédures de sécurité et celle de l'organisation du télé-travail.

Ont été ainsi précisées les conditions dans lesquelles la continuité pédagogique doit être préservée en situation de crise ainsi que les procédures de prise en charge des élèves en situation d'urgence (enquête en cours).

Savons-nous pourquoi les téléphones satellitaires n'ont pas fonctionné entre les deux écoles? Un autre système est-il prévu pour le remplacer?

Les dysfonctionnements rencontrés dans l'utilisation des téléphones satellitaires sont liés aux difficultés de réception qui nécessitent la mise en place d'une antenne sur chacun des sites. Ces équipements évalués à 1 200 000 de yens devraient être installés au cours du premier trimestre de la prochaine année scolaire, après qu'une étude précise est confirmée le type de matériel le mieux adapté.

Concernant le projet Takinogawa, quelles sont les répercussions de la baisse des effectifs sur le projet ?

Réponse déjà apportée lors de la présentation de la DM.

Takinogawa : y a-t-il des risques pour la santé des enfants à se baigner dans une piscine découverte et donc susceptible de récolter des eaux de pluie contaminée ?

A la suite de toute alerte de la part des services compétents de l'ambassade, les dispositions de protection de nos élèves seront prises et les activités de piscine suspendues.

Takinogawa : un local a-t-il été prévu (comme promis) pour accueillir les associations parentales ? Pour accueillir également la bibliothèque et vidéothèque ouvertes à tous (actuellement « associatives » mais à intégrer le plus vite possible à l'offre d'activités du LFJT) ?

Une salle de réunion polyvalente sera équipée dans le gymnase. Elle pourra accueillir les associations de parents d'élèves, de personnels ou autres. Concernant la bibliothèque, l'ensemble des ouvrages pourra être incorporé à ceux du LFJT dans les nouveaux locaux dédiés aux CDI et à la BCD. Les prêts seront gérés par les documentalistes.

Le fonctionnement de la vidéothèque ne pourra pas, pour des raisons réglementaires, être assuré par l'établissement, y compris dans le cadre des périodes d'activités périscolaires.

Monsieur Alain WACZIARG, représentant de Monsieur AICARDI, élu AFE, intervient pour préciser que le mode d'achat de ces DVD doit autoriser leur exploitation au sein de la Fondation.

Le Secrétaire Général lui propose de réétudier cette question avec les arguments avancés et recontacter les autorités locales compétentes.

Mme Cécile Pin, Conseillère pédagogique du primaire sera-t-elle remplacée l'an prochain ?

Le poste de conseiller pédagogique expatrié (à mi-temps) occupé précédemment par Mme Pin a été « gelé » par l'AEFE. Nous étudions la possibilité d'assurer le remplacement localement.

Le représentant des personnels, demande s'il est envisagé d'accorder une décharge à mi-temps à un personnel résident pour exercer la mission de coordination pour l'enseignement des langues ?

Le Président répond qu'une demande a été formulée par l'établissement, elle est à l'étude dans les services compétents de l'Agence.

-M. Deparis, Directeur du primaire intérimaire conserve-t-il ce poste l'an prochain ? Si oui, signifierait-il que le LFJT perdrait un poste d'expatrié (avec quel impact sur le budget ?), ou ce support « expatrié » serait-il le cas échéant transférable à un autre poste ?

Le poste de Directeur primaire expatrié a été « gelé » par l'AEFE pour un an et sera proposé au mouvement pour la rentrée 2012. M DEPARIS a accepté d'assurer l'intérim en 2011-2012. Son poste (RE1) sera pris en charge intégralement par l'AEF et ne pèsera donc pas sur le budget du Lycée.

-L'infirmière du primaire, dont nous saluons le travail, conserve-t-elle son poste l'an prochain ?

La nouvelle infirmière qui a pris ses fonctions il y deux mois avec un professionnalisme apprécié de tous a bien vocation à poursuivre ses activités l'an prochain.

-Comment l'inspection d'un professeur fonctionne-t-elle ? Quels sont les moyens d'action d'un Proviseur sur un professeur ?

Les missions d'inspection organisées dans les établissements du réseau sont arrêtées par le service pédagogique de l'AEFE en concertation avec les équipes de direction et les IEN pour le 1<sup>er</sup> degré. Si les membres de l'équipe de direction et plus particulièrement le chef d'établissement sont bien en charge de la conduite pédagogique de l'établissement, en revanche l'évaluation pédagogique proprement dite au sein de la classe relève de la compétence des corps d'inspection.

#### ▪ Questions de l'APE-FAPE :

-Le fonds de roulement couvrirait environ 60 jours de fonctionnement en début d'année scolaire, seulement 39 à fin mars alors qu'a priori les effets du séisme n'étaient pas encore dans les comptes. Qu'est-ce qui explique cette baisse ? Où en est-on aujourd'hui ? Y a-t-il une norme ou un seuil de sécurité pour ce chiffre ?

Le fonds de roulement est très important au terme de cet exercice comptable du fait de l'intégration de l'emprunt dans la comptabilité. Si les réserves disponibles ne dégagent que 39 jours de fonctionnement, en prenant en compte le fonds de roulement, nous disposons de 761 jours.

Le nombre recommandé par l'Agence est d'environ 60 jours.

La situation à la date du 31 mars 2011 n'est pas inquiétante car si les réserves dites disponibles ne dégagent que 39 jours, les réserves immobilisées (486 808 535 yens) comportent plus de 100 000 000 de yens d'immobilisations qui ont déjà été totalement amorties. De ce fait, après

désaffectations elles augmenteraient d'autant les réserves disponibles. Dans ce cas l'autonomie en nombre de jours de fonctionnement hors provisions serait de 65 jours.

La parentèle (individuels et entreprises) finance environ 60% des frais de fonctionnement du LFJT. Ces usagers pourtant ne détiennent que 3 voix aux CA, sur un total de 12. Pourrait-on envisager un rééquilibrage du nombre de voix de sorte à mieux représenter l'apport de chaque catégorie de participants ?

Avant l'adoption du statut de Fondation, cet établissement était un établissement à gestion directe c'est-à-dire dépendant directement de l'Agence. D'autre part, l'Etat était propriétaire des locaux du site de Fujimi comme il le sera encore à Takinogawa. En toute logique ses représentants doivent rester majoritaires.

Le Président rappelle qu'il est peu probable que les avantages obtenus par le représentant de l'Etat français lors de la mise en place du projet de Takinogawa (prix d'achat du nouveau site, exonérations fiscales, etc...), aient été les mêmes si les négociations avaient été menées par les associations de parents d'élèves.

Le LFJT n'a pas été accrédité au statut de "tokuzo" (abréviation de TOKUtei koueki ZOshin houjin = Special Public Interest Promotion Organization), ce qui interdit aux particuliers de déduire de leurs impôts sur le revenu un don éventuel au LFJT, rendant ainsi problématique toute collecte de fonds auprès de la parentèle, d'anciens élèves ou de bienfaiteurs potentiels divers. Pourtant de nombreux autres établissements ont obtenu ce statut, dont par exemple l'American School in Japan (ASIJ), St Mary, Nishimachi International School, Fukuoka International School. Pour quelles raisons la demande du LFJT a-t-elle été rejetée ? Peut-on travailler de nouveau à l'obtention de ce statut ?

*Le bénéfice du statut reconnu d'utilité publique avait été demandé lors de la mise en place des statuts de Fondation mais aucun agrément n'a pu être obtenu de la part des associations suivantes :*

- o Bureau du BAC de Genève ;
- o Western ass-of schools and colleges (U.S.A.) ;
- o Ass-of Christian schools Intl (USA);
- o European council of Intl schools (U.K.).

La demande avait également été soumise à l'approbation du ministère de l'Education Nationale Japonaise afin de faire reconnaître le Baccalauréat français, sans plus de succès.

De fait, seuls les diplômes agréés par les associations citées ci-dessus sont reconnus. Toutefois, de nouvelles démarches peuvent être entreprises auprès des autorités locales pour faire évoluer notre statut.

Suite au débat spontané qui a eu lieu au CA précédent, l'APE-fapée se prononce en faveur de modifier le nom de notre établissement en "Lycée Français de Tokyo" pour la rentrée 2012.

Le changement d'identité d'un établissement du réseau relève d'une procédure spécifique assez longue que nous n'envisageons pas d'engager à court terme.

Nous comprenons les contraintes et aléas budgétaires de la rentrée 2011. Néanmoins, dans les choix qui devront être faits, nous souhaitons exprimer au CA la priorité que place l'APE-fapée envers un maintien intégral de l'offre pédagogique, en particulier du nombre de niveaux de compétences en langues, quitte à remettre en question la stabilité des écolages si aucun autre financement n'est possible.

Comme indiqué précédemment, notre objectif est bien de garantir la qualité de l'enseignement tout en préservant les équilibres financiers du lycée. L'effectif moyen par classe devrait rester le même. Les groupes de langues seront maintenus.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, le Président fait adopter le calendrier des réunions de cette instance pour la prochaine année scolaire, 3 réunions :

- le jeudi 13 octobre 2011 ;
- le mardi 14 février 2012 ;
- le jeudi 07 juin 2012 ;

Fin de la séance à 20 H 30.

Pour le Président de séance  
Le Secrétaire Général  
Philippe DUMAS